

Le télépointage permet le suivi des interventions de vos salariés.

Il est composé :

D'une d'application Windows (Wonett)

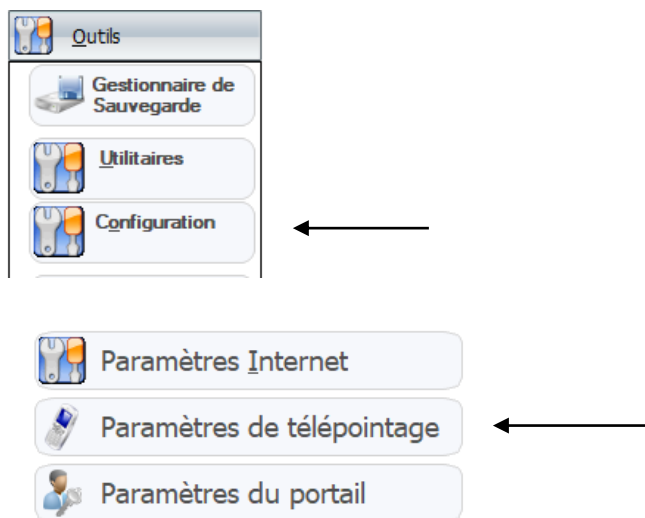
D'un portail Web destiné aux inspecteur pour le suivi en temps réel.

D'une application Android permettant d'effectuer le télépointage.

D'un portail Web destiné aux salariés pour le télépointage sous IOS.

Paramétrage sous Wonett

Depuis le menu principal de Wonett



L'application prend en charge plusieurs méthodes de télépointage :



1) Paramétrage de Wo Télépointage

Pré requis :

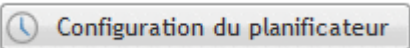
Vous devez disposer du module portail pour pouvoir utiliser l'application.

Vous devrez installer l'application mobile Wo Télépointage sur les smartphones Android des salariés

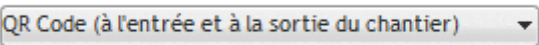
<https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.acesoftware.wotelepointage&hl=fr&gl=US>

Fenêtre de configuration

Prestataire :

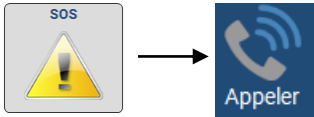
Wo Télépointage actif ☒	Permet d'activer ou pas le module
Synchronisation 	Permet de configurer les options d'envoi et de récupération des informations liées aux télépointages. * Voir la section dédiée à la configuration du planificateur

Interventions :

Afficher les bons de passage sur une période de 30 jour(s)	Permet d'afficher les interventions avec bons de passage sur la période définie (de J-30 à J+30 dans cet exemple).
Ne pas afficher les horaires ni les durées des interventions ☐	Permet de configurer les options d'envoi et de récupération des informations liées aux télépointages. * Voir la section dédiée à la configuration du planificateur
Mode de pointage 	Permet de définir le mode de télépointage - Sélection manuelle : pas de scan de QR code, choix du chantier depuis la liste - QR Code à l'entrée du chantier : le scan du QR Code se fait en début de télépointage - QR Code à l'entrée et à la sortie du chantier : le scan du QR Code se fait en

	début et en fin de télépointage
Interdire les modifications au delà de 3 jour(s)	La saisie des écarts de télépointage sur le portail inspecteur ne sera plus possible passé ce nombre de jours

SOS :

Réception des SOS sur les adresses email suivantes 	Permet d'indiquer sur quelle adresse email seront envoyées les SOS en provenance de l'application mobile.
Numéro de téléphone d'urgence	Permet de définir un numéro de téléphone d'urgence (bouton appeler dans l'application mobile) 

2) Paramétrage du télépointage téléphone fixes

Pré requis :

Vous devez disposer du module télépointage téléphones fixes.

Fenêtre de configuration

Prestataire :

Prestataire actif ☐	Permet d'activer ou pas le module
Synchronisation  Configuration du planificateur	Permet de configurer les options d'envoi et de récupération des informations liées aux télépointages. * Voir la section dédiée à la configuration du planificateur
Préfixe code de pointage	Saisir dans ce champ le code de pointage fourni par ACE Software

Paramètres du serveur :

Adresse du serveur	Saisir dans ce champ l'adresse du serveur FTP.
Identifiant ACESOFTWARE	Saisir dans ce champ l'identifiant pour le serveur FTP.
Mot de passe ●●●●●●●●	Saisir dans ce champ le mot de passe pour le serveur FTP.
Port 21	Saisir dans ce champ le port utilisé pour communiquer avec le serveur FTP.
Chemin	Saisir dans ce champ le chemin FTP. Laisser ce champ vide en règle générale.

Contrôle taille ☒	Cocher cette case permet de contrôler que la taille des fichiers transférés est identique sur le serveur et sur le disque local.
Récupérer les fichiers de pointage se commençant par ACE	Permet de filtrer les types de fichiers à récupérer. Le préfixe est fourni par ACE Software.
Récupérer les fichiers de pointage se terminant par	Permet de filtrer les types de fichiers à récupérer. Le suffixe est fourni par ACE Software.
 Tester la connexion serveur	Permet de contrôler que les informations saisies sont correctes. Une tentative de connexion au serveur est effectuée.

3) Paramétrage des pointeuses fixes

Pré requis :

Vous devez disposer du module télépointage pointeuse fixes.

Fenêtre de configuration

Prestataire :

Prestataire actif 	Permet d'activer ou pas le module
Synchronisation  Configuration du planificateur	Permet de configurer les options d'envoi et de récupération des informations liées aux télépointages. * Voir la section dédiée à la configuration du planificateur

Paramètres du serveur :

Adresse du serveur	Saisir dans ce champ l'adresse du serveur. * L'adresse se termine généralement par « /api »
Identifiant ACESOFTWARE	Saisir dans ce champ l'identifiant pour le serveur.
Mot de passe ••••••••	Saisir dans ce champ le mot de passe pour le serveur.
Clé API publique	Saisir dans ce champ la clé d'API publique. Cette clé est fournie par notre prestataire.
Clé API privée	Saisir dans ce champ la clé d'API privée. Cette clé est fournie par notre prestataire.
 Tester la connexion serveur	Permet de contrôler que les informations saisies sont correctes. Une tentative de connexion au serveur est effectuée.

4) Paramétrage des pointeuses mobiles

Pré requis :

Vous devez disposer du module télépointage pointeuse mobiles.

Fenêtre de configuration

Prestataire :

Prestataire actif 	Permet d'activer ou pas le module
Synchronisation  Configuration du planificateur	Permet de configurer les options d'envoi et de récupération des informations liées aux télépointages. * Voir la section dédiée à la configuration du planificateur

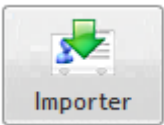
FTP :

Entreprise	ACE SOFTWARE	Saisir dans ce champ le nom de la société.
Serveur FTP		Saisir dans ce champ l'adresse du serveur FTP.
Identifiant	ACESOFTWARE	Saisir dans ce champ l'identifiant pour le serveur ftp.
Mot de passe	••••••••	Saisir dans ce champ le mot de passe pour le serveur ftp.
Chemin		Saisir dans ce champ le chemin FTP.
☒ Utiliser le protocole FTPS		Permet de définir le protocole sécurisé FTPS pour les transferts.
☒ Contrôler la taille des fichiers reçu en FTP		Cocher cette case permet de contrôler que la taille des fichiers transférés est identique sur le serveur et sur le disque local.
 Tester la connexion FTP		Permet de contrôler que les informations saisies sont correctes. Une tentative de connexion au serveur est effectuée.

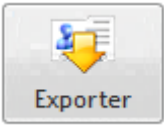
Général :

Répertoire d'import / export 	Indiquez ici le chemin pour les fichiers transférés. Il est conseillé d'indiquer le dossier de travail de Wonett.
---	---

Import :

Récupérer les fichiers de pointage se terminant par _pointages.csv	Indiquer la terminaison des fichiers à récupérer.
Après récupération ☒ Laisser les fichiers de pointage sur le FTP ☐ Renommer les fichiers de pointage sur le FTP ☐ Supprimer les fichiers de pointage sur le FTP	Indiquer quoi faire après la récupération sur le serveur.
	Cliquez sur ce bouton pour effectuer une importation manuelle.

Export :

Nom du fichier d'export des chantiers site.csv	Indiquez le nom du fichier à créer pour l'export des chantiers.
Nom du fichier d'export des salariés salarie.csv	Indiquez le nom du fichier à créer pour l'export des salariés.
	Cliquez sur ce bouton pour effectuer une exportation manuelle.

5) Paramétrage des écarts

Pré requis :

Vous devez configurer une méthode de télépointage (étape 1,2,3 ou 4 avant de paramétrer les écarts).

Onglet paramétrage

Interventions non planifiées :

Le salarié a effectué une intervention qui n'avait pas été planifiée au préalable.	☐ Toujours en tenir compte Le télépointage sera toujours pris en compte ☐ En tenir compte uniquement si le salarié est autorisé Le télépointage sera pris en compte si l'option est activée pour le salarié concerné (Dans la FICHE SALARIE, onglet divers, onglet télépointage) Autorisé à pointer des interventions non planifiées ☒ ☐ Ne jamais en tenir compte Le télépointage d'une intervention non planifiée ne sera jamais comptabilisé.
Code heure HCOMP 	Permet d'indiquer quel code heure affecter aux télépointages d'interventions non planifiées.

Interventions non télépointées :

Le salarié n'a pas télé pointé une intervention qui avait été planifiée. Une absence sera créée.	☒ Créer les absences pour les interventions non télépointées Cocher cette case pour activer la création des absences
Motif HNJ 	Permet d'indiquer quel code heure affecter aux absences pour les intervention non télépointées.

Ecart :

☒ Créer les écarts de télépointage	Cocher cette case pour activer la création des écarts de télépointage
☐ Ne pas gérer les écarts des télépointages orphelins	Si un télépointage comporte des informations manquantes (début, fin, code salarié, code chantier), aucun écart ne sera créé.
☐ Ne pas créer d'écart pour les bons de passage Attention, le télépointage des intervention avec bon de passage n'est géré qu'avec Wo Télépointage. Il est impossible pour les autres méthodes de valider la signature du client (téléphone fixe, pointeuse mobile...). Les interventions avec bon de passage devront être validées manuellement pour être prise en compte dans le pointage mensuel.	Cocher cette case pour que les écarts concernant les interventions de type « bon de passage » ne soient pas créés. L'intervention sera comptabilisée si le bon de passage est marqué comme pointé.
Ecart positif Code heure HCOMP 	Si le salarié a télépointé plus d'heures que ce qui était prévu dans le planning. L'écart positif sera créé avec le code heure spécifié dans ce champ.
Ecart négatif Code heure HNE 	Si le salarié a télépointé moins d'heures que ce qui était prévu dans le planning. L'écart négatif sera créé avec le code heure spécifié dans ce champ.

Tolérances, arrondis et plafond : (Exprimés en centièmes d'heures)

Seuil de tolérance 0,00	Ecart de durée entre l'intervention et le télépointage au-delà duquel la création de l'écart est déclenchée.			
	Durée planifiée	Durée télépointée	Seuil de tolérance	Ecart
	1.00	0.75	0.00	-0.25
	1.00	0.75	0.15	-0.25
	1.00	0.75	0.25	-0.25
	1.00	0.75	0.30	0.00

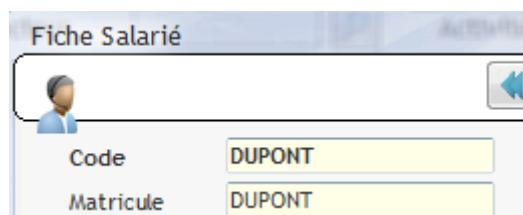
Arrondi de durée	0,00	La durée de l'écart prise en compte est arrondie (l'arrondi supérieur est toujours pris en compte dans le calcul). <table><tr><th>Durée</th><th>Arrondi de durée</th><th>Résultat du calcul</th></tr><tr><td>1.13</td><td>0.00</td><td>1.13</td></tr><tr><td>1.12</td><td>0.25</td><td>1.25</td></tr><tr><td>1.23</td><td>0.25</td><td>1.25</td></tr><tr><td>1.26</td><td>0.25</td><td>1.50</td></tr></table>	Durée	Arrondi de durée	Résultat du calcul	1.13	0.00	1.13	1.12	0.25	1.25	1.23	0.25	1.25	1.26	0.25	1.50
Durée	Arrondi de durée	Résultat du calcul															
1.13	0.00	1.13															
1.12	0.25	1.25															
1.23	0.25	1.25															
1.26	0.25	1.50															
Plafond positif	0,00	L'écart est créé dans la limite de ce plafond dans le cas d'une hausse (indiquez 999.00 pour que l'écart soit pris en compte en totalité). <table><tr><th>Ecart</th><th>Plafond positif</th><th>Ecart plafonné</th></tr><tr><td>1.00</td><td>2.00</td><td>1.00</td></tr><tr><td>2.00</td><td>2.00</td><td>2.00</td></tr><tr><td>2.50</td><td>2.00</td><td>2.00</td></tr><tr><td>5.00</td><td>999.00</td><td>5.00</td></tr></table>	Ecart	Plafond positif	Ecart plafonné	1.00	2.00	1.00	2.00	2.00	2.00	2.50	2.00	2.00	5.00	999.00	5.00
Ecart	Plafond positif	Ecart plafonné															
1.00	2.00	1.00															
2.00	2.00	2.00															
2.50	2.00	2.00															
5.00	999.00	5.00															
Plafond négatif	0,00	L'écart est créé dans la limite de ce plafond dans le cas d'une baisse (indiquez 999.00 pour que l'écart soit pris en compte en totalité). <table><tr><th>Ecart</th><th>Plafond négatif</th><th>Ecart plafonné</th></tr><tr><td>-1.00</td><td>2.00</td><td>-1.00</td></tr><tr><td>-2.00</td><td>2.00</td><td>-2.00</td></tr><tr><td>-2.50</td><td>2.00</td><td>-2.00</td></tr><tr><td>-5.00</td><td>999.00</td><td>-5.00</td></tr></table>	Ecart	Plafond négatif	Ecart plafonné	-1.00	2.00	-1.00	-2.00	2.00	-2.00	-2.50	2.00	-2.00	-5.00	999.00	-5.00
Ecart	Plafond négatif	Ecart plafonné															
-1.00	2.00	-1.00															
-2.00	2.00	-2.00															
-2.50	2.00	-2.00															
-5.00	999.00	-5.00															

Retards :

Arrondi	5	minutes	L'heure du retard prise en compte est arrondie.															
			<table><tr><th>Retard en minutes</th><th>Arrondi de retard</th><th>Résultat du calcul en minutes</th></tr><tr><td>5</td><td>5</td><td>5</td></tr><tr><td>6</td><td>5</td><td>5</td></tr><tr><td>8</td><td>5</td><td>10</td></tr><tr><td>13</td><td>5</td><td>15</td></tr></table>	Retard en minutes	Arrondi de retard	Résultat du calcul en minutes	5	5	5	6	5	5	8	5	10	13	5	15
Retard en minutes	Arrondi de retard	Résultat du calcul en minutes																
5	5	5																
6	5	5																
8	5	10																
13	5	15																
Tolérance	10	minutes	Le retard est déclenché dès que la tolérance est dépassée (les règles d'arrondi seront appliquées).															
			<table><tr><th>Retard en minutes</th><th>Tolérance</th><th>Résultat du calcul en minutes</th></tr><tr><td>5</td><td>10</td><td>0</td></tr><tr><td>6</td><td>10</td><td>0</td></tr><tr><td>8</td><td>10</td><td>0</td></tr><tr><td>11</td><td>10</td><td>11 (pour un arrondi à 0) 10 (pour un arrondi à 5)</td></tr></table>	Retard en minutes	Tolérance	Résultat du calcul en minutes	5	10	0	6	10	0	8	10	0	11	10	11 (pour un arrondi à 0) 10 (pour un arrondi à 5)
Retard en minutes	Tolérance	Résultat du calcul en minutes																
5	10	0																
6	10	0																
8	10	0																
11	10	11 (pour un arrondi à 0) 10 (pour un arrondi à 5)																

Configuration du télépointage pour les salariés

Pour un salarié donné, depuis sa fiche, vous devez activer la prise en charge du télépointage



Onglet Divers



Onglet Télépointage



Salarié géré en télépointage ☒	Cochez cette case pour que le salarié soit pris en compte dans la gestion du télépointage.									
☒ Wo Télépointage ☐ Téléphones fixes ☐ Pointeuses fixes ☐ Pointeuses mobiles	Indiquez la méthode de télépointage à utiliser pour le salarié. Une seule méthode peut être choisie pour un salarié donné. *Vous devez disposer de la licence correspondant à votre choix.									
☐ Mode simplifié	Permet d'activer le télépointage simplifié (début de chantier, fin de chantier, début de pause, fin de pause). *Cette option ne concerne que Wo Télépointage.									
	Accès au simulateur de Wo Télépointage pour vérifier que le salarié peut se connecter à l'application mobile. *Cette option ne concerne que Wo Télépointage.									
Gérer les accès <table><tr><th colspan="3">Accès</th></tr><tr><th>Identifiant</th><th>Mot de passe</th><th>Accès autorisé</th></tr><tr><td></td><td></td><td>☒</td></tr></table> puis cliquer sur Enregistrer	Accès			Identifiant	Mot de passe	Accès autorisé			☒	Permet de gérer les accès pour l'application mobile Wo Télépointage. *Les accès pour Wo Télépointage et pour le portail salarié sont identiques.
Accès										
Identifiant	Mot de passe	Accès autorisé								
		☒								

Code Badge 1000	Indiquez le code badge du salarié. Sert pour le télépointage avec téléphones fixes, pointeuses fixes. Le code badge ne peut plus être changé à partir du moment où le salarié a commencé à télépointer. Le code badge doit être unique. Un contrôle d'unicité est réalisé lors de la saisie.
Autorisé à pointer des interventions non planifiées ☒	Cochez cette case pour que le salarié puisse télépointer des interventions qui n'étaient pas prévues en planification.
Système de télépointage hors service ☐ Du  Au 	Cochez cette case pour indiquer que le système de télépointage du salarié est hors service (matériel HS). Vous pouvez indiquer la période concernée. Si la date de l'intervention se trouve dans la période où le télépointage est désactivé, il n'y aura pas de création d'absence automatique.

Configuration du télépointage pour les chantiers

Pour un chantier donné, depuis la fiche, vous devez activer la prise en charge du télépointage.

 Fiche Chantier



Code

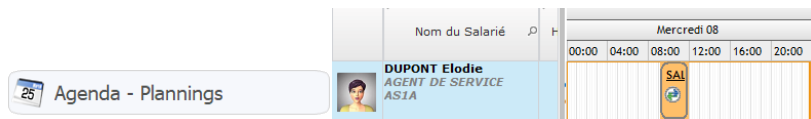
Onglet Technique

↓

Géré en télépointage ☒	Cochez cette case pour que le chantier soit pris en compte dans la gestion du télépointage. Seuls les chantiers gérés en télépointage seront impactés par la création des absences automatiques (non prise de poste).
Téléphone télépointage	Indiquez le téléphone du chantier qui sera utilisé pour le télépointage par téléphone fixe.

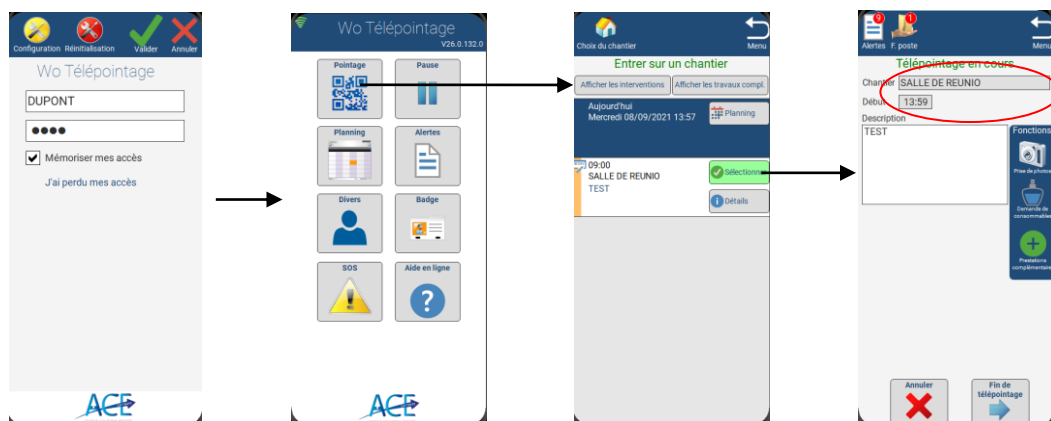
Utilisation du télépointage avec Wo Télépointage

1) Planification des interventions



2) Le salarié télépointe avec l'application Wo Télépointage

<https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.acesoftware.wotelepointage&hl=fr&gl=US>



3) L'inspecteur peut contrôler en temps réel les remontées de terrain sur son portail

This block shows the inspector's portal interface.
 1. The first screenshot is a login form titled 'Accès portail inspecteur' with fields for 'Identifiant' and 'Mot de passe', a 'Connexion' button, and a link 'J'ai perdu mon mot de passe'.
 2. The second screenshot shows a 'Pointage journalier' icon.
 3. The third screenshot is a detailed view of the 'Pointage journalier' page. It includes filters for date (08/09/2021), time (00:00 to 13:00), and various checkboxes for 'Non prise de poste', 'Avec écart', 'Avec absence', 'Avec télépointage', and 'Avec retard'.
 4. The fourth screenshot is a table of interventions. The table has columns for Absence, Chantier, Salarié, Heure prévue, Heure pointée, Retard, Durée prévue, Durée réelle, Ecart constaté, Durée retenue, Ecart retenu, H. abs, Informations, Photo, Signé, and Clôturé.
 The table data is as follows:

Absence	Chantier	Salarié	Heure prévue	Heure pointée	Retard	Durée prévue	Durée réelle	Ecart constaté	Durée retenue	Ecart retenu	H. abs	Informations	Photo	Signé	Clôturé
ABS	LES MAGNOLIAS	BASILE Grégoire	06:00			7.00		-7.00	0.00	-7.00	7.00	Abs. Non Justifiée le 08/09/2021			
	SALLE DE REUNIO	DUPONT Elodie	09:00	13:55	05:00	3.00		-3.00	0.00	-3.00		QR Code non scanné			
	ALLEGRO IMMOBILIER	CARLIN Jacques	11:00		03:00	1.00		-1.00	0.00	-1.00		Remplace ABEC Luc			
	ALLEGRO IMMOBILIER	ABINO Jean raphael	11:00		03:00	1.00		-1.00	0.00	-1.00					
	ALLEGRO IMMOBILIER	BIBIRA Tora	11:00		03:00	1.00		-1.00	0.00	-1.00		Remplace ABINO Jean raphael			

 At the bottom of the table, it says '5 interventions affichées.'

Les informations concernant la planification, le chantier, le salarié, l'heure pointée, les anomalies sont affichées.

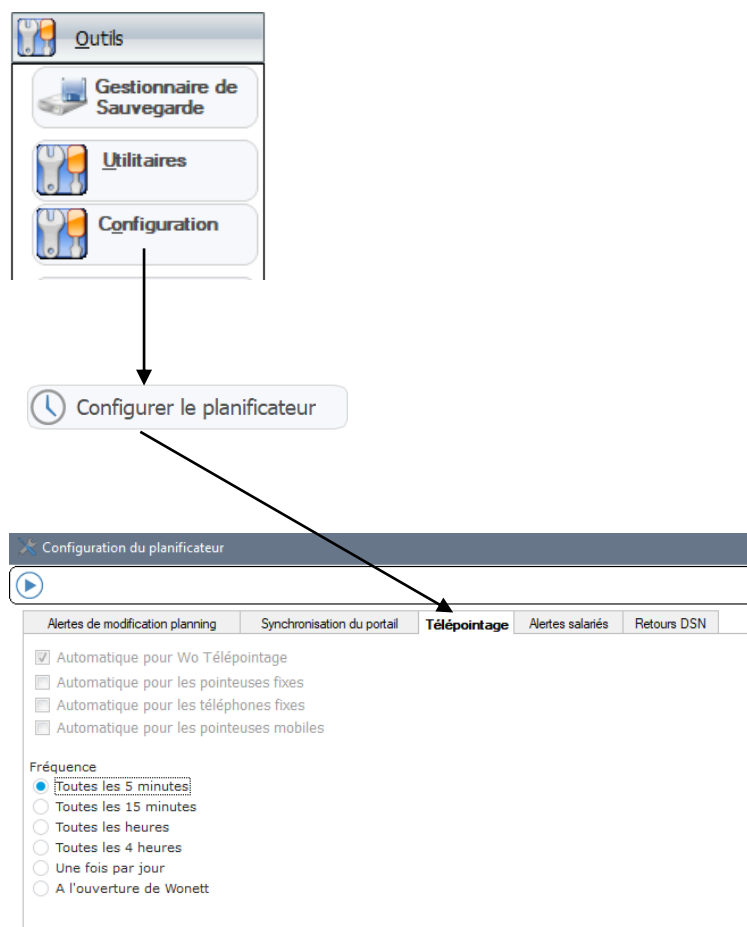
L'inspecteur peut intervenir sur les absences du salarié, la durée ou l'écart retenu.

**Consulter la documentation du portail pour de plus amples informations.*

4) Traitement des télépointages dans Wonett

En fonction du paramétrage du planificateur pour la gestion des télépointages, la récupération se fait automatiquement.

Vous pouvez contrôler le paramétrage depuis le menu principal de Wonett



Lors de la phase de récupération, les absences et écarts de télépointage sont automatiquement créés selon les paramètres définis.

(Voir Paramétrage des écarts dans cette documentation)

5) Visualisation des interventions télépointées

Depuis le menu principal de Wonett

```
graph TD; A[Exploitation] --> B[Pointages Salariés / Chantiers]; B --> C[Choix du Pointage]; C --> D[Pointage Journalier];
```

The flowchart illustrates the navigation path from the main menu to the telepointed interventions screen. It starts with 'Exploitation', leading to 'Pointages Salariés / Chantiers', which then leads to a 'Choix du Pointage' dialog box. In this dialog, '8°_ Pointage Journalier' is selected. The 'Validation' button is clicked, leading to the 'Pointage Journalier' screen. This screen displays a table of interventions for the selected date and user.

Choix du Pointage

- ☐ 1°_ Pointage Salarié
- ☐ 2°_ Pointage Chantier
- ☐ 3°_ Pointage Laveurs de Vitres
- ☐ 4°_ Pointage TC
- ☐ 5°_ Pointage rapide
- ☐ 6°_ Pointage Liste
- ☐ 7°_ Pointage Hôtel
- ☒ 8°_ Pointage Journalier
- ☐ 9°_ Pointage Téléphonique

Pointage Journalier

Consultation

Période Du 08/09/2021 Au 08/09/2021

Secteur: [] Inspecteur: [] Activité: [] Resp. RH: [] Service: []

Afficher: ☒ Tous les salariés ☒ Salariés gérés en télépointage ☐ Matériel HS ☐ Salariés non gérés en télépointage

Période: ☒ Toute ☐ Matin ☐ Après-midi ☐ Soir ☐ Personnalisée

Afficher uniquement les: ☐ Non Prise de poste ☐ Avec écart ☐ Avec télépointage ☐ Avec retard ☐ Avec absence

De 00:00 à 23:59

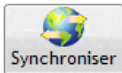
Pointage | Absences | Paramètres

Code	Nom	Durée prévue	Ecart	Durée réelle	H. de retard Max	Alerte	Procédure en cours
DUPONT	DUPONT Elodie	3,00	-2,00	1,00			

Pointage | Absences | Paramètres

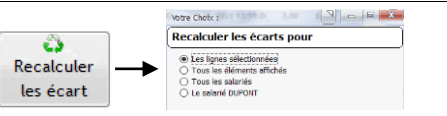
Code chantier	Nom du Chantier	Code salarié	Nom du salarié	Heure prévue	Heure pointée	Heure pointée fin	Retard	Durée prévue	Durée réelle	Ecart	Durée Retenue	Ecart Retenu	H. Abs.	Informations	Motif
SALLE DE REUI	SALLE DE REUNIO	DUPONT	DUPONT Elodie	09:00	14:00	14:51	05:00	3,00	1,00	-2,00	1,00	-2,00			

Fonctions liées au télépointage

	Cliquez sur ce bouton pour lancer la synchronisation manuelle des télépointages. Les informations seront récupérées, les écarts de télépointages et les absences de non prise de postes seront créées.										
 <i>* Voir la documentation de la fenêtre de gestion des écarts.</i>	Cliquez sur ce bouton pour accéder à la fenêtre de gestion des écarts et des absences de non prise de poste.										
	Cliquez sur ce bouton pour accéder au portail inspecteur afin de visualiser le télépointage. *Vous devez disposer de la licence portail.										
 <table><thead><tr><th>Durée prévue</th><th>Durée réelle</th><th>Ecart constaté</th><th>Durée Retenue</th><th>Ecart Retenu</th></tr></thead><tbody><tr><td>3,00</td><td></td><td>-3,00</td><td>3,00</td><td></td></tr></tbody></table>	Durée prévue	Durée réelle	Ecart constaté	Durée Retenue	Ecart Retenu	3,00		-3,00	3,00		Applique la durée prévue comme durée retenue pour les interventions sélectionnées. L'écart retenu sera égal à zéro.
Durée prévue	Durée réelle	Ecart constaté	Durée Retenue	Ecart Retenu							
3,00		-3,00	3,00								
 <table><thead><tr><th>Durée prévue</th><th>Durée réelle</th><th>Ecart constaté</th><th>Durée Retenue</th><th>Ecart Retenu</th></tr></thead><tbody><tr><td>3,00</td><td>1,00</td><td></td><td></td><td>-3,00</td></tr></tbody></table>	Durée prévue	Durée réelle	Ecart constaté	Durée Retenue	Ecart Retenu	3,00	1,00			-3,00	Applique la durée réelle comme durée retenue pour les interventions sélectionnées. L'écart retenu sera calculé automatiquement.
Durée prévue	Durée réelle	Ecart constaté	Durée Retenue	Ecart Retenu							
3,00	1,00			-3,00							

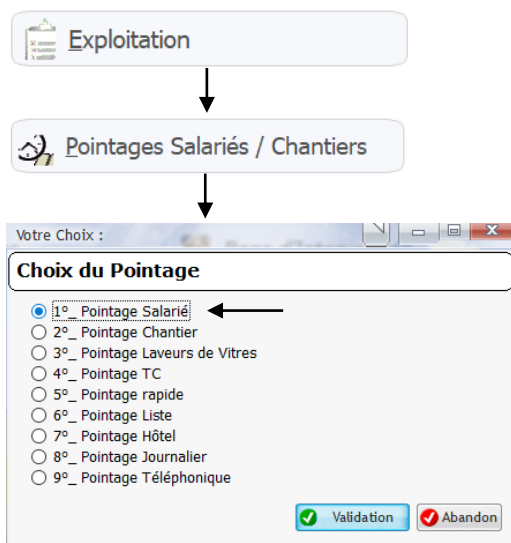
Affichage des écarts dans la fenêtre de gestion des écarts

[illegible]

	Permet de relancer le calcul des écart. Cette fonction reprend tous les télépointages de la période ou du salarié sélectionné pour générer à nouveau les écarts et les absences de non prise de poste.
	Permet de supprimer les écarts générés. Une fois supprimés, ils ne seront pas recréés automatiquement.

Affichage des écarts dans le pointage mensuel

Depuis le menu principal de Wonett



Sélection Pointage Salaré

septembre 2021

Salaré Secteur Service
 Chombr Inspecteur Activité
☒ Tous ☐ Avec Visa Resp. RH
 Salarés Sortis le Etat Pointage <Tous>

☐ Suivi TéléPointage uniquement
☐ Absents tout le mois
☐ Multi Sites
☒ Avec Contrôle des Heures
☐ Salarés en Sommeil

1 Salaré trouvé sur 147 en 00:00:17 ms

Modif.	Visa	Etat	Code	Nom	N° Entrée	Etat Salaré	Etat Contrat	Entrée	Sortie	H. Contrats	H. Avenant	H. Mens.	H. Pointées	H. ...
☐	En Salse		DUPONT	DUPONT Elodie	3		CDI - 4 Ans EXPL	01/01/2018		69,50		69,50		

[illegible]